Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 035-213500523-20260128-DELIB_2026_03-DE

Commune de Champeaux
(Ille-et-Vilaine)

DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28/01/2026

DELIB-2026-03

ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES ET AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHÉS ET ACCORS-CADRES

Date de convocation :
22/01/2026

L'an deux mille vingt-six, le conseil municipal de Champeaux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Mme BELLOIR Fabienne.

Etaient présents :
Mme BELLOIR Fabienne, Mme COUASNON Maria-Annick, M. PETIT Pascal, M. AOUSTIN Philippe, M. BOUVET Rémy, Mme BRETON Claire, M. GARDAN Eric, Mme GIEU Catherine, M. NURY Vincent, Mme RINNERT Pascale, M. SIMON Jean-Pierre, Mme VALLÉE Marina

Etaient excusés : Mme GILLES Sylvie

A été nommée comme secrétaire de séance : Mme BRETON Claire

Le Maire expose :
Conformément à ses statuts, le Syndicat Départemental d'Energie 35 est habilité à être coordonnateur de groupements de commandes.
Pour répondre aux obligations de l'ouverture du marché de l'électricité et dans une optique d'optimisation de la commande publique, le comité syndical du SDE35, réuni le 18 novembre 2014, avait décidé de constituer un groupement de commandes pour l'achat d'électricité.
Pour répondre à de nouveaux besoins et dans l'optique de poursuivre l'optimisation de la commande publique, le comité syndical du SDE35, réuni le 16 octobre 2018, a décidé de créer un nouveau groupement de commandes « Énergie » permettant à la fois l'achat d'électricité et gaz.
Le comité syndical du SDE35, réuni le 16 octobre 2018 a validé la convention constitutive du groupement de commandes annexée à la présente délibération.
Celle-ci a une durée permanente.
Les commissions d'appel d'offres sont celles du SDE35, coordonnateur du groupement, chargé de la passation des marchés d'achat d'énergie.
L'exécution des marchés est assurée par la commune de Champeaux.

Contexte réglementaire :
Vu la loi du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité,
Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération N° 20181016_COM_06 prise par le comité syndical du SDE35 le 16 octobre 2018, décidant de la dissolution du groupement de commandes d'électricité à l'issue des marchés en cours ou attribués et de la création d'un groupement de commandes de fourniture d'énergie tel que défini dans la convention de groupement annexée,
Vu la convention constitutive du groupement de commandes de fourniture d'énergie du SDE35 annexée à la présente délibération,
Et considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune de Champeaux d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat d'énergie,

Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 035-213500523-20260128-DELIB_2026_03-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents

ACCEPTE les termes de la convention constitutive du groupement de commandes de fourniture d'énergie annexée à la présente délibération ;

AUTORISE l'adhésion de la commune de Champeaux au groupement de commandes de fourniture d'énergie ;

AUTORISE Madame Le Maire ou son représentant à signer la convention de groupement et tous les documents relatifs à cette affaire ;

AUTORISE le représentant du coordonnateur à signer les marchés et accords-cadres issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Champeaux.

Ainsi délibéré le vingt-huit et un janvier deux mille vingt-six,
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme
Fait à CHAMPEAUX,

Le Maire — **Le secrétaire de séance**

Fabienne BELLOIR — **Claire BRETON**

MAIRIE DE CHAMPEAUX (Ille-et-Vilaine)